



**« Etudier un nouveau mode de financement des structures d'accueil basé sur les incitations à exercer une activité lucrative et favoriser ainsi la socialisation des jeunes enfants »**

Pro Familia Schweiz  
Marktgasse 36, 3011 Bern

Tel. 031 381 90 30  
Fax 031 381 91 31

info@profamilia.ch  
www.profamilia.ch

## Introduction

Un premier temps, confié au prof. Claude Jeanrenaud et à Mme Alexandra Kis de l'Université de Neuchâtel, d'examen du coût du placement des jeunes enfants et de la participation des femmes au marché du travail.

Un deuxième temps, assuré par Pro Familia Suisse, d'enquête sur les possibilités et contraintes d'opérer une refonte du système actuel. Les organisations interrogées ont été les suivantes: la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER), Avenir Suisse, l'Union syndicale suisse, l'Association romande et tessinoise d'action sociale et l'Association suisse des cadres.

Un troisième temps, à la charge du prof. Marc-Henry Soulet et du Dr Philippe Gnaegi de l'Université de Fribourg, de rédaction d'un document de synthèse en vue de la mise sur pied d'une table de concertation.

## Résumé

- **Les femmes et les mères interrompent leur activité professionnelle en moyenne durant 9,2 ans** – les femmes ayant un enseignement supérieur en moyenne durant 6,7 ans et les femmes sans formation en moyenne 12,1 ans.
- **Pour les femmes qui ont un diplôme de niveau tertiaire, une année d'inactivité professionnelle provoque une amputation du revenu annuel brut plus élevée**, soit de 3,2% par année, (2300 francs). Appliquée à la durée moyenne de la période d'inactivité, soit 6,7 ans, la pénalité sur le salaire représente un cinquième du salaire (21,7%) ou 19 070 francs. La durée de la carrière résiduelle étant de 25 ans, la perte totale de revenu professionnel est estimée à près d'un demi-million de francs.
- La **perte totale** pour l'économie est **de CHF 800 millions** par an.

## Résumé

- Il y a une **corrélation plus importante entre l'offre de places de structures d'accueil et une hausse du taux d'activité des femmes** qu'entre les réductions de prix de crèches et une hausse du taux d'activité des femmes.
- **Si l'offre de places d'accueil augmente de 30 %**, le niveau d'emploi des femmes augmentera par la suite de plus de 70%, ce qui réduit le risque de pauvreté et la dépendance à l'aide sociale.
- **Si l'offre de places d'accueil augmente de 30 % (+ 18 000 places)** – sans modifier les tarifs pour les familles – les coûts supplémentaires seraient compensés par les recettes fiscales des mères qui travaillent (CHF 166 millions pour le secteur public compensés par des nouvelles recettes fiscales de CHF 250 millions).

## Résumé

**Le plus grand «retour sur investissement» économique et social** se traduit par une augmentation de l'offre de places de crèches. Les conséquences sont les suivantes:

- L'emploi des femmes augmente ainsi que les perspectives de carrière.
- Le coût des nouvelles offres de crèches sont compensées par des recettes fiscales supplémentaires.
- Les employeurs bénéficient d'un plus large éventail de professionnels qualifiés.
- Le risque de pauvreté diminue parce que les personnes ayant une charge de travail plus élevée gagnent plus et parce qu'elles bénéficient d'une rente de vieillesse plus élevée lorsqu'elles prennent leur retraite.

**Pour amener le taux moyen d'activité des mères d'enfants d'âge préscolaire occupée à un niveau proche de 70 %, il serait nécessaire de créer un peu moins de 20'000 nouvelles places de crèche.**

Seite 5

## Conclusion

**En encourageant une politique de création de places d'accueil :**

- Les **investissements publics dans la formation sont plus rentables**, car les femmes qui travaillent contribuent et utilisent leur savoir-faire. Dans le cas contraire, il existe un abandon du savoir-faire par le biais d'une interruption de l'activité professionnelle.
- Les **inégalités salariales** (entre les hommes et les femmes, les mères et les femmes sans enfants, les pères et les mères avec enfants) **diminuent**.
- La **conciliation** du travail et de la vie familiale **est améliorée**.
- La création de places de crèches conduit à **encourager une politique de la petite enfance**.

## Pourquoi existe-t-il des barrières au développement de la petite enfance ?

- Fort ancrage dans la population de **l'image de la famille traditionnelle** (homme qui travaille à plein temps, la femme qui travaille à temps partiel et s'occupe des enfants ainsi que des tâches domestiques).
- La famille appartient à la **sphère privée**.
- Idée **qu'un jeune enfant (0-4 ans) doit être seulement gardé** et qu'il n'est pas encore considéré comme un être à part entière qui se développe très rapidement. C'est en fait dans cette période que son développement est le plus important.
- La **subsidiarité du système politique** en Suisse
- La **longue période** jusqu'à ce qu'un «retour sur investissement soit rentable»

Seite 7

## Repenser les structures d'accueil de la petite enfance, certes, mais pour quoi faire ?

### Les objectifs à prioriser:

- Accroître le nombre de places disponibles
- Augmenter l'accessibilité
- Réduire les coûts pour les familles
- Favoriser les plus défavorisés

Seite 8

## Repenser le financement des structures d'accueil de la petite enfance, certes, mais comment faire ?

### Les objectifs à prioriser:

- Qui doit contribuer ?
- Sous quelle forme financer ?
- Comment réduire les inégalités des familles face aux coût du placement ?
- Faut-il agir sur la fiscalité ?